

Les banques, plus grandes et dangereuses que jamais

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2011)**

Heft 1935

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

leur productivité et leurs perspectives de développement étaient dans des états très différents.

Toujours en retard sur les marchés

L'importance prise par les agences de notation depuis une vingtaine d'années, en dépit de leurs insuffisances crasses, tient en particulier au fait que les pouvoirs publics, ou para-publics, n'ont pas voulu se charger de ce travail d'évaluation. Je me souviens très bien de la discussion que nous avons eu à la Commission fédérale des banques (CFB devenue Finma) dans les années 90, lorsqu'il était question de savoir comment les banques devaient considérer les obligations émises par des Etats (ce qu'on s'est mis à dénommer plus tard les dettes souveraines). Le choix a été de dire aux banques qu'elles devaient se référer aux notations des agences, avec l'argument qu'il

n'était pas opportun qu'une agence gouvernementale s'en charge, de manière à ne pas froisser les pays qui pourraient être mal notés. Cette argumentation n'avait rien de spécifiquement helvétique. Elle avait également prévalu dans les autres pays développés.

De toute façon, l'attention soutenue prêtée désormais aux évaluations des agences de notation n'est pas très rationnelle. En réalité, leurs appréciations ont toujours un temps de retard sur les marchés. En fait, ce sont eux qui procèdent à l'évaluation des emprunteurs, qu'ils soient privés ou publics. Depuis les débuts de la crise en Grèce, les différents pays européens doivent s'acquitter de taux d'intérêt assez différenciés lors du renouvellement de leurs emprunts. Les modifications de leur notation, pour certains d'entre eux, ne sont intervenues que plusieurs

mois après que les taux aient plus ou moins pris l'ascenseur.

A cela s'ajoute le fait que les marchés ne tiennent pas forcément compte des notes des agences. Voyez par exemple la décision de l'été dernier au sujet d'une partie de la dette des Etats-Unis dont la note a été abaissée. Non seulement les Etats-Unis n'ont pas eu de difficulté à continuer de trouver des fonds, mais les taux auxquels ce pays a emprunté ont baissé!

Dernière remarque. S'il est clair que la qualité du message transmis par le messenger est souvent médiocre, il ne faudrait toutefois pas aller jusqu'à inverser les responsabilités. Si un pays a une mauvaise note, c'est parce que l'état de son économie, sa productivité, ses perspectives de développement, sa dette publique laissent à désirer. Et cela n'est pas la faute du messenger.

Les banques, plus grandes et dangereuses que jamais

Jean-Daniel Delley • 11 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19209>

La Suisse est championne de la concentration bancaire

UBS et Credit Suisse, comme plusieurs dizaines de banques européennes, n'ont pas échappé à l'oeil critique de Moody's. Selon l'agence de notation, la note de ces établissements doit être dégradée dans la mesure où les gouvernements ne sont plus prêts à les soutenir en

cas de besoin.

Ces géants de la finance pourraient-ils désormais s'écrouler sans provoquer des réactions en chaîne qui mettraient en péril plusieurs économies nationales, voire l'économie mondiale?

En laissant sombrer Lehmann Brothers en septembre 2008, les autorités américaines ont voulu signifier que les

banques *too big to fail* (TBTF) ne devaient pas compter en dernier ressort sur l'appui automatique des pouvoirs publics. Mais la leçon n'a pas porté. Car devant le cataclysme engendré par cette faillite, les gouvernements ont volé au secours des géants de la finance à coups de centaines de milliards.

En octobre déjà, les ministres

des finances du G7 ont clairement dit qu'ils ne laisseraient pas tomber ces établissements bancaires. Le Conseil de stabilité financière¹⁰ (FSB), une émanation du G20, tente certes d'établir des standards internationaux de régulation. Mais en désignant explicitement 29 banques d'importance systémique, il a également entériné la règle du TBTF. Le sauvetage de la banque belgo-française Dexia, dépecée et partiellement étatisée, en est la plus récente illustration.

La crise financière n'a fait qu'accélérer la concentration bancaire. Les chiffres récemment publiés par la *Neue Zürcher Zeitung* (29.11) sont impressionnants. En dix ans, les cinq plus grandes banques de la planète ont doublé leur part de marché (de 8 à 16%). Le bilan des dix premiers établissements financiers

représente 26% du bilan cumulé des 1000 plus grandes banques. La somme du bilan des 25 principales banques mondiales a septuplé depuis le début des années 1990. Alors qu'à la fin du siècle dernier, les actifs des trois principales banques britanniques représentaient 75% du PIB national, ils atteignent aujourd'hui 200%.

La Suisse est championne de la concentration bancaire, un phénomène qui a précédé la crise de 2008. Si le bilan des deux grands UBS et Credit Suisse s'est quelque peu allégé, leur cumul vaut encore 2,5 fois le PIB helvétique. Beaucoup trop pour qu'un défaut de l'une ou l'autre ne cause des dommages majeurs à l'économie nationale et que les pouvoirs publics restent inactifs.

La garantie publique implicite dont bénéficient les TBTF constitue un avantage

concurrentiel que tous les libéraux devraient dénoncer avec vigueur. De ce fait, ces établissements peuvent emprunter à des taux préférentiels. La Banque d'Angleterre estime le montant de ce subventionnement des grandes banques mondiales entre 528 et 2294 milliards de dollars en 2009.

La régulation récemment adoptée par le Parlement, même si elle va plus loin que les exigences de Bâle III¹¹, ne suffira pas à amortir un choc financier majeur (DP 1904¹²). Reste à espérer que face aux soubresauts de la finance internationale, les décideurs politiques s'émancipent de la tutelle des grandes banques, privilégient la stabilité financière et économique et renoncent à soutenir des champions nationaux qui peuvent très rapidement devenir des boulets nationaux.

Hommage à Charles-F. Pochon

André Gavillet • 7 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19177>

Décès d'un passionné de journaux, l'un des fondateurs de DP

Les journaux sont denrée périssable. *Verba data*. Charles-F. Pochon leur trouvait pourtant un prix quand ils étaient désactualisés. Il les conservait non pas en spécialiste, bibliothécaire ou historien, mais en amateur ayant délimité son domaine. Certes, il était fier de posséder

quelques pièces rares où étaient annoncés en gros titres les grands chocs de notre histoire, mais Charles-F. Pochon n'était pas qu'un collectionneur¹⁹.

S'il recherchait les feuilles «mortes», ce n'était pas pour vivre à une autre époque que la sienne. Il était un social-démocrate convaincu, un coopérateur actif et, par liens familiaux

mais aussi par conviction, un syndicaliste authentique.

Ce passionné de journaux, à l'affût de l'imprimé, ne pouvait pas, en 1963, ne pas avoir entendu parler du lancement de *Domaine Public*. Et passant de la collection à l'action, il se retrouva sur la liste des cosignataires du premier numéro. Depuis, en près de cinquante ans, sa fidélité a été sans faille.